

Presse quotidienne nationale (PQN) - Entamée en septembre 2016, la négociation marathon sur la grille de classification des emplois dans la presse quotidienne nationale (PQN) s'est achevée fin février 2018. Le SNJ a signé l'accord, également paraphé par le SNJ-CGT et la CFDT-journalistes. La grille salariale, qui n'avait pas été revue depuis le début des années 1990, intègre les nouvelles fonctions liées au web — ce qui pourra inspirer demain dans d'autres formes de presse. À notre demande, elle consacre également un retour à la valeur unique du point et maintient un système basé sur les coefficients. Autre élément notable : le salaire minimum d'embauche dans la PQN est relevé de 100 euros.

Presse régionale (UPREG) - Une recommandation patronale de 0,5 % sur les minima a été appliquée par les patrons de la PQR. Il a fallu insister pour qu'une réunion se tienne également en PQD, et que cette recommandation sur les salaires (0,4 % au 1^{er} février 2018) soit répercutée dans les quotidiens départementaux.

PHR (presse périodique) - Le SNJ a signé la proposition patronale d'augmentation de 0,5 % (au 1^{er} décembre) au titre de 2017. C'est peu mais ça s'applique sur les salaires réels, contrairement à la recommandation en PQR notamment.

Agences de presse (FFAP) - Le SNJ a signé fin janvier l'accord de revalorisation de 1 % des salaires des journalistes d'agences. Les discussions se poursuivent sur la question de l'harmonisation des grilles, malgré la confirmation de la proposition patronale qui aboutirait pour la grille des agences audiovisuelles (Satev) à une baisse de l'ordre de 2000 euros pour l'échelon le plus haut, en cinq ans, par paliers. Difficile à encaisser.

Presse magazine (SEPM) - En décembre, la réunion paritaire sur les salaires dans la branche de la presse magazine n'a rien donné, sinon l'annonce d'un gel des minima déjà effectif pour les journalistes depuis... 2013.

Projet de loi fake news

Fausses nouvelles et mauvaises solutions



« Ce n'est pas en interdisant qu'on luttera contre les mensonges et la désinformation, donnons plutôt aux rédactions les moyens de (bien) travailler », considèrent les militants du SNJ. Photo E. P.

Le SNJ a relevé plusieurs écueils dans l'avant-projet de loi sur « la confiance dans l'information ».

« **S**ous couvert de lutter contre la propagation des fake news, ce texte menace la liberté d'expression et la liberté d'informer. » Après un débat très fourni, le Comité national a voté à l'unanimité une motion réclamant l'abandon de l'avant-projet de loi sur « la confiance dans l'information », un texte « de circonstance », susceptible de « devenir un moyen d'entraver le travail des journalistes ».

Annoncée lors des vœux à la presse par le Président de la République, cette loi destinée à lutter contre les fausses nouvelles permettrait de censurer certains sites, plateformes, ou réseaux sociaux, par le biais d'une décision de justice rendue par un juge civil des référés censé se prononcer dans les 48 heures sur la véracité d'une information, « là où des enquêtes

de plusieurs mois sont parfois nécessaires ». Autre écueil relevé : un « élargissement abusif et dangereux des missions du CSA », pour un périmètre d'application suffisamment flou pour « conduire à une vision extensive et liberticide » des dispositions de la loi.

Donner plus de moyens aux rédactions

Si on peut être d'accord avec le constat, la nécessité de ne pas laisser polluer le débat public, notamment en période électorale, il y a de fortes chances pour que les solutions préconisées soient inopérantes, alors qu'il faudrait donner plus de moyens aux rédactions pour démonter ces fausses nouvelles, faire de l'éducation aux médias une priorité et donc engager un travail de fond, réorienter les aides publiques en fonction de critères éthiques, et promouvoir la création d'une instance de déontologie.

Carton rouge à Jean-Michel Aulas !

Dans une motion votée à l'unanimité, le Comité national a adressé un carton rouge au président de l'Olympique lyonnais, Jean-Michel Aulas, après une série de dérapages sur Twitter, ayant pris pour cibles les journalistes du quotidien régional *Le Progrès*, « en

les citant nommément pour les désigner à la vindicte populaire », et « en publiant notamment la photo d'un de ces journalistes sur le réseau social ». En réaction, l'ensemble des médias couvrant l'OL avaient boycotté la conférence de presse d'avant-match. Le SNJ a salué cette initiative pas si courante, soutenue également par l'UJSF.